

ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-082

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de la côte

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise **Joris Ivanoff – 226 Route de la Combe d'Ire – 74210 Chevaline** relative à des travaux d'abattage d'arbres pour le compte de la Commune de Saint-Jorioz.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation route de la Côte, au droit du n° 489, sera interdite 3 jours dans la période du 08/06/2026 au 19/06/2026 de 8h00 à 17h00 hors week-end.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la route des marterays et la route d'Epagny.

Article 3 :

Durant l'amplitude horaire des travaux, la circulation Route des Marterays sera autorisée à toutes les catégories de véhicules ainsi qu'à tous les usagés et ce dans les deux sens.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (joris.ivanoff@orange.fr)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 18/05/2026

Le Maire
Michel BEAL

